

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal de Montcerf-Lytton tenue le lundi 11 novembre 2013 à 19.30 heures au 18 rue principale Nord à Montcerf-Lytton.

Sont présents ; Madame Christianne Cloutier, Messieurs Michel Dénomme, Serge Lafontaine, Claude Desjardins, Ward O'Connor et Réjean Lafond.

Autres présences ; René Côté, Réjean Côté, Marc Emond, Roger Paradis, Pierre Gauthier, Agathe St-Martin, Paul Lacroix, Martine Duperré, Gérard Morin, Carole Rozon.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est vérifié et l'assemblée débute à 19.30 heures.
Monsieur Alain Fortin, maire déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous. Madame Liliane Crytes exerce les fonctions de secrétaire.

ASSERMENTATION

L'assermentation du conseil a été faite par la présidente d'élection

2013-11-160

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Claude Desjardins propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions

2013-11-161

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2013

Monsieur Serge Lafontaine propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 1^{ER} octobre 2013 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2013-11-162

ADOPTION DES COMPTES ACQUITTÉS ET DES COMPTES FOURNISSEURS DE LA PÉRIODE

Madame Christianne Cloutier propose et il est résolu que les listes de comptes et chèques suivants soient approuvées telles que présentées.

Comptes fournisseurs acquittés;

Chèques # 14287 au # 14323 pour un montant de 49 311.96 \$

Salaires payés par dépôt direct; périodes 38 à 44 pour un montant de 38 581.28 \$

Comptes fournisseurs à payer; chèques # 14324 au # 14396 pour un montant de 164 747.58\$

Certificat de disponibilité

Je soussignée Liliane Crytes, directrice générale/secrétaire, trésorière de la municipalité de Montcerf-Lytton certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-devant sont engagées.

Liliane Crytes,
Directrice générale

Adoptée à l'unanimité

2013-11-163

PUBLICITÉ RADIO CHGA FM.

CONSIDÉRANT QUE la radio CHGA FM nous propose de renouveler notre forfait avec la radio;

CONSIDÉRANT QUE la radio nous offre un forfait clé en main pour un montant de 1,365 \$ qui inclut des chroniques sur les attraits touristiques, six (6) souhaits des fêtes, vingt-cinq (25) banques de publicités avec 93) productions, dix (10) avis publics à raison de 4 fois par jour 3 jours, dix (10) annonces des événements de la municipalité à raison 4 fois par jour sur 7 jours, une entrevue de 10 minutes annuellement et un bandeau publicitaire;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu d'accepter la proposition publicitaire « clé en main » de la radio communautaire CHGA pour un montant de 1,365 \$ plus taxes pour l'année 2014.

Adoptée à l'unanimité

2013-11-164

REMBOURSEMENT DE LA PRIME D'ASSURANCE

Proposé par le conseiller Ward O'Connor et il est résolu de rembourser la prime d'assurance pour la période du 28 octobre 2013 au 28 octobre 2014 du comité de l'Âge d'Or « les Joyeux Copains ».

Il est entendu que le remboursement sera fait sur le prochain budget de 2014.

Adoptée à l'unanimité

2013-11-165

DON; OPÉRATION NEZ ROUGE

CONSIDÉRANT QUE l'Opération nez rouge sera de retour dans la région;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité sera couverte par l'Opération nez rouge de Maniwaki;

CONSIDÉRANT QU'il y a des coûts associés au fonctionnement de ce service à la population;

CONSIDÉRANT QUE l'association demande une contribution à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Lafond et il est résolu de faire un don de 50.00 \$ à Opération Nez rouge.

Adoptée à l'unanimité

2013-11-166

BOURSE DE LA RELÈVE

CONSIDÉRANT QUE complicité emploi fait présentement une levée de fonds pour les bourses de la relève;

CONSIDÉRANT QUE ce système de bourse veut faciliter le recrutement et la rétention de la main-d'œuvre dans la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'il est très important pour une région comme la nôtre de favoriser la relève;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et résolu de faire un don de 500 \$ au comité de financement Emploi-relève.

La conseillère Christianne Cloutier mentionne qu'elle se retire de cette décision, car elle est en conflit d'intérêts.

Adoptée à l'unanimité

2013-11-167

DEMANDE DE RÉFECTION DE CHEMIN

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Martin Roy a déposé une demande pour les propriétaires des lots 18 à 22 du chemin du rang quatre pour la réfection partielle du chemin reliant le chemin de Lytton au chemin du rang quatre jusqu'au lot 22;

CONSIDÉRANT QUE ce chemin est très endommagé par les dernières opérations forestières des dernières années;

CONSIDÉRANT QUE notre inspecteur a été vérifié ce chemin durant l'été à la demande d'un propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas le budget nécessaire pour faire la réfection de ce chemin présentement et celle-ci doit prendre les informations nécessaires à savoir si ce chemin est verbalisé avant d'entreprendre des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Lafond et il est résolu de répondre à Monsieur Martin Roy que la municipalité a pris connaissance de la demande et en évaluera les coûts et conséquences avant de prendre une décision.

Adoptée à l'unanimité

2013-11-168

CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI; CONTRIBUTION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le carrefour jeunesse Emploi Vallée-de-la-Gatineau a pour mission d'offrir aux jeunes entre 16 et 35 ans, une meilleure qualité de vie en les amenant à retrouver le désir, la volonté, le courage de retourner aux études, et d'accéder au marché du travail de démarrer une entreprise

CONSIDÉRANT QUE cet organisme demande de renouveler notre participation au soutien financier avec une entente sur une période de trois ans soit ; 2014 à 2016;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Serge Lafontaine et il est résolu que le conseil s'engage a donné un montant de 500.00 \$ au Carrefour Jeunesse emploi pour les années 2014-2015 et 2016.

La conseillère Christianne Cloutier mentionne qu'elle se retire de cette décision, car elle est en conflit d'intérêts.

Adoptée à l'unanimité

2013-11-169

COMMANDITE PAROISSE DE L'ASSOMPTION

CONSIDÉRANT QUE la paroisse Assomption de Marie de Maniwaki organise un concert de Noël ayant comme invitée Marie-Michèle Desrosiers le 14 décembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE la paroisse demande une aide financière pour l'organisation de cet évènement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Lafond et résolu de faire l'achat de deux billets aux coûts de 35.00 \$ chacun et de procéder à un tirage aux citoyens de la municipalité.

Le conseiller Ward O'Connor mentionne qu'il se retire de cette décision, car il est en conflit d'intérêts.

Adoptée à l'unanimité

2013-11-170

RAPPORT POUR DEMANDE DE SUBVENTION; 40,000 \$

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a accordé une compensation de 40,000 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013;

CONSIDÉRANT QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués sur les chemins de Lytton et le chemin du sixième rang pour un montant de \$59 881.37\$ pour des travaux de creusage de fossés et de rechargement de gravier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu d'envoyer le rapport final au Ministère des Transports afin de recevoir ladite subvention de 40,000 \$.

Adoptée à l'unanimité

2013-11-171

MANDAT/OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNEL
DOSSIER GRAVIÈRE/SABLIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait une demande au MDDEP pour l'opération d'une gravière sablière;

CONSIDÉRANT QUE le ministère nous demande de faire l'installation de piézomètres à cause de la nappe phréatique;

CONSIDÉRANT QUE notre firme d'ingénierie de la M.R.C a piloté le dossier et s'est informée pour les coûts de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la firme LVM de Gatineau nous a fait une offre au montant de 5,604.25 \$ plus taxes pour l'installation de trois piézomètres;

CONSIDÉRANT QUE notre firme d'ingénierie nous recommande cette firme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ward O'Connor et il est résolu d'accorder le contrat à la firme L.V.M. de Gatineau au montant de 5,604.25 \$.

Adoptée à l'unanimité

2013-11-172

TRAVAUX STATION DE POMPAGE

CONSIDÉRANT QUE des travaux ont été effectués à la station de pompage par la compagnie construction Langevin et frères de Maniwaki;

CONSIDÉRANT QUE le conseil n'a pu siéger durant le mois d'octobre à cause des élections générales;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'enlèvement du réservoir d'huile souterrain, la compagnie s'est aperçue qu'il y avait eu fuite d'huile au sol, car le réservoir existant installé en 1990 était à paroi simple et très endommagé;

CONSIDÉRANT QU'il y avait urgence pour minimiser les dégâts, alors nous avons contacté une firme spécialisée pour des études de sol afin de savoir si le sol et l'eau étaient contaminés;

CONSIDÉRANT QUE le mandat a été donné à la firme LVM de Gatineau au montant de 6, 225.75 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE suite aux analyses, l'eau n'est pas contaminée, mais le sol était contaminé et que notre firme d'ingénieurs nous mentionnait qu'il fallait prendre une firme spécialisée pour envoyer la terre contaminée vers un site autorisé;

CONSIDÉRANT QUE la firme GFL Environnemental Inc nous a soumis un prix au montant de 57.00 \$ la tonne incluant le transport;

CONSIDÉRANT QU'IL y a environ 80 tonnes de matériel à enlever ce qui donne une estimation d'environ 4,560 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, suite aux informations données sur les travaux qui ont été effectués et vu la situation d'urgence le conseil entérine ces décisions.

Adoptée à l'unanimité

2013-11-173

AUTRES TRAVAUX; STATION DE POMPAGE;

CONSIDÉRANT QU'il y a d'autres travaux à faire à la station de pompage tel que changer les tuyaux des conduites intérieures, car les raccordements ne sont pas adéquats, mettre un nouveau compteur d'eau, changer le petit réservoir d'huile à l'intérieur de la station, installer un bac pour ce réservoir et autres petits travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Dénommé et il est résolu de mandater la firme d'ingénieurs de la M.R.C. pour préparer un dossier pour demander des soumissions pour les travaux de correction à la station de pompage.

Adoptée à l'unanimité

2013-11-174

DÉMISSION DE LA BIBLIOTHÉCAIRE

CONSIDÉRANT QUE la bibliothécaire madame Christine Ménard a donné sa démission en tant que bibliothécaire pour des raisons personnelles;

CONSIDÉRANT QUE Madame Angèle Lacaille, bibliothécaire adjointe est intéressée au poste de bibliothécaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu d'accepter la démission de madame Christine Ménard et d'engager Madame Angèle Lacaille pour remplacer celle-ci.

Adoptée à l'unanimité

2013-11-175

DISCOURS DU MAIRE SUR LE BUDGET

Proposé par le conseiller Réjean Lafond et il est résolu d'accepter le discours du maire tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

RESPONSABILITÉS ASSIGNÉES AUX MEMBRES DU CONSEIL

Proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu d'accepter les responsabilités assignées aux membres du conseil par le maire.

SIÈGE	CONSEILLERS	RESPONSABILITÉS
1	Christianne Cloutier (819) 441-1117	Bibliothèque Loisirs Politique aux nouveaux arrivants et nouvelles familles Concours d'embellissement et décorations de Noël
2	Michel Dénomme (819) 438-1323	Adjoint à la voirie municipale Adjoint aux Loisirs Programme d'aide à domicile Salle de Lytton
3	Serge Lafontaine (819) 449-1033	La voirie municipale Aqueduc Urbanisme et environnement
4	Claude Desjardins (819) 438-2386	Service d'incendie Belvédère du Baskatong Descente de bateaux chemin # 3, Barrage Mercier Chutes Quinn
5	Ward O'Connor (819) 449-4540	Pro-maire / Substitut à la MRC Comité de développement et diversification Patrimoine Régie intermunicipale de l'aéroport
6	Réjean Lafond (819) 449-4760	Adjoint à la voirie municipale Comité sur la forêt Service du déneigement

Le comité d'embauche est composé de Monsieur Serge Lafontaine, conseiller ainsi que de Mesdames Christianne Cloutier, conseillère et Martine Duperré, adjointe à la direction.

Adoptée à l'unanimité

2013-11-176

NOMINATION DU REPRÉSENTANT SUR LE CONSEIL DE LA R.I.A.M.

Proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu de nommer Monsieur Ward O'Connor, représentant sur le conseil de la Régie de l'aéroport de Maniwaki.

Adoptée à l'unanimité

2013-11-177

PARTY DE NOËL

Proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu que le party de Noël des employés avec le conseil municipal se tiendra le samedi 7 décembre 2013.

Il est entendu de demander au traiteur Gaston Maurice de Bois-Franc pour le souper.

Le budget alloué est de 1,200 \$.

Adoptée à l'unanimité

Notes; La municipalité d'Aumond organise une formation sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux qui sera donnée par la firme d'avocats Dunton Rainville à Aumond le samedi 16 novembre aux coûts de 25 \$ par participant. La conseillère Christianne Cloutier ainsi que Messieurs Michel Dénomme et Réjean Lafond participeront à cette formation.

Suite à la demande d'adhésion pour le regroupement pour la protection de l'eau Vallée-de-la-Gatineau le conseil a refusé d'adhérer.

Pour la demande de publicité dans le guide touristique des Hautes-Laurentides, le conseil a refusé la demande.

2013-11-178

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21h10 heures, Monsieur Michel Dénomme propose et il est résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

Alain Fortin
Maire

Liliane Crytes,
Directrice, générale/sec.trés.